

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **Télévision, Education, Animation, Culture**

Forme juridique : Association sans but lucratif

Adresse : Place de la Digue

N° : 8

Boîte :

Code postal : 6000

Commune : Charleroi

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Hainaut, division Charleroi

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0413.068.659

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

29-03-2005

COMPTES ANNUELS en

EURO

approuvés par l'assemblée générale du

04-07-2022

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2021

au

31-12-2021

Exercice précédent du

01-01-2020

au

31-12-2020

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

A-ASBL 6.3, A-ASBL 6.5, A-ASBL 6.6, A-ASBL 6.8, A-ASBL 7

**LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT
UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation

DESSY ALAIN

RUE DU JARDIN DES OLIVES 34
5600 Philippeville
BELGIQUE

Début de mandat : Fin de mandat : Administrateur

SCAVUZZO ANTONIO

RUE DU FOSTEAU 33
6530 Thuin
BELGIQUE

Début de mandat : 2021-10-27 Fin de mandat : Administrateur et Trésorier Général

MORICI CARMELA

ROUTE DE PHILIPPEVILLE 133
6010 Couillet
BELGIQUE

Début de mandat : Fin de mandat : Administrateur

ROISIN CATHERINE

RUE CAYAUDERIE 20
6043 Ransart
BELGIQUE

Début de mandat : Fin de mandat : Administrateur

BRIJSSE CEDRIC

RUE DES CRAYATS 3A
6464 Bourlers
BELGIQUE

Début de mandat : Fin de mandat : Administrateur

HOUTHOOFT CHRISTIANE

RUE DES COMBATTANTS 16
6536 Thuillies
BELGIQUE

Début de mandat : Fin de mandat : Administrateur

SCAILLET CHRISTOPHE

RUE SINTON 26
5070 Fosses-la-Ville
BELGIQUE

Début de mandat : Fin de mandat : Vice-président du Conseil d'Administration

CLOSE CLEMENT

RUE DESTREE 7
6001 Marcinelle
BELGIQUE

Début de mandat : Fin de mandat : 2021-09-07 Administrateur

SOUDANT DANIEL

RUE FERRER 18
6200 Châtelet
BELGIQUE

Début de mandat : 2021-10-27 Fin de mandat : Administrateur

CABIAUX DOMINIQUE

RUE DES CARABINIERS 26
BELGIQUE

Début de mandat : Fin de mandat : Président du Conseil d'Administration

MOREAU ELISA

RUE DE LA BRULEE 28
6533 Biercée
BELGIQUE

Début de mandat : Fin de mandat : Administrateur

HABAY ETIENNE

RUE DES BANS 5
6141 Forchies-la-Marche
BELGIQUE

Début de mandat : Fin de mandat : Administrateur

HUYBRECHTS ISABELLE

RUE DU CHEMIN VERT 14
7160 Chapelle-lez-Herlaimont
BELGIQUE

Début de mandat : Fin de mandat : Administrateur

PREUMONT JEAN-PHILIPPE

RUE GENARD 45
6060 Gilly (Charleroi)
BELGIQUE

Début de mandat : Fin de mandat : 2021-09-07 Administrateur et Trésorier Général

FANUEL JULIEN

RUE DE LA MASTOQUE 15/21
6240 Farciennes
BELGIQUE

Début de mandat : 2020-07-15 Fin de mandat : Administrateur

EVARD MELANIE

RUE DE L'HOPITAL 2
6530 Thuin
BELGIQUE

Début de mandat : Fin de mandat : Administrateur

SOLAU PATRICK

RUE DE MONTOLIVET 21
5190 Jemeppe-sur-Sambre
BELGIQUE

Début de mandat : Fin de mandat : Administrateur

KNAEPEN PHILIPPE

CHAUSSÉE DE NIVELLES 603
6230 Pont-à-Celles
BELGIQUE

Début de mandat : Fin de mandat : Administrateur

RADU STEVE

RUE DES COMMERS 19
6536 Thuillies
BELGIQUE

Début de mandat : Fin de mandat : Administrateur

GABRIELLI TATIANA

RUE CHAMP DE PECHENNE 25 A
6200 Châtelet
BELGIQUE

Début de mandat : 2020-07-15 Fin de mandat : Administrateur

SALVI VERONIQUE

RUE MASSART 61
6031 Monceau-sur-Sambre
BELGIQUE

Début de mandat : Fin de mandat : Administrateur et Secrétaire Générale

GRAVY VICTOR

RUE DU COMMERCE 1
6000 Charleroi
BELGIQUE

Début de mandat : Fin de mandat : Administrateur

DEBRUYNE VINCENT

RUE DE VILLERS 47C
6280 Gerpinnes
BELGIQUE

Début de mandat : Fin de mandat : Administrateur

PESTIEAU VINCENT

RUE DES AISELIES 17
6040 Jumet (Charleroi)
BELGIQUE

Début de mandat : Fin de mandat : Administrateur

LAMBOTTE & MONSIEUR , REVISEURS D'ENTREPRISES S.C.P.R.L. (B00587)

0872517869
AVENUE REINE ASTRID 134
5000 Namur
BELGIQUE

Représenté directement ou indirectement par :

LAMBOTTE PASCAL (F01788)

AVENUE REINE ASTRID 134
5000 Namur
BELGIQUE

MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

Mentions facultatives:

- dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:

- A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,
- B. L'établissement des comptes annuels,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

- si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>1.058.670</u>	<u>1.243.055</u>
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	5.422	8.303
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	1.008.939	1.190.443
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23	922.891	1.095.104
Mobilier et matériel roulant		24	51.167	49.256
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	34.881	46.082
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	44.310	44.310
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>784.179</u>	<u>541.373</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	696.111	434.448
Créances commerciales		40	390.482	370.316
Autres créances		41	305.629	64.132
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	75.374	94.085
Comptes de régularisation		490/1	12.694	12.840
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	1.842.849	1.784.429

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL		10/15	<u>898.183</u>	<u>940.688</u>
Fonds de l'association ou de la fondation	6.2	10	1.468.031	1.468.031
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés et autres réserves	6.2	13		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	-1.389.480	-1.382.780
Subsides en capital		15	819.632	855.437
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	6.2	16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise		167		
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	<u>944.667</u>	<u>843.741</u>
Dettes à plus d'un an	6.3	17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	707.326	586.310
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	226.860	105.159
Fournisseurs		440/4	226.860	105.159
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	422.170	406.528
Impôts		450/3	110.044	109.318
Rémunérations et charges sociales		454/9	312.126	297.211
Autres dettes		48	58.297	74.623
Comptes de régularisation		492/3	237.340	257.430
TOTAL DU PASSIF		10/49	1.842.849	1.784.429

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation	(+)/(-)	9900	2.241.965	1.913.371
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Cotisations, dons, legs et subsides		73		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	62	1.995.688	1.897.782
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	216.753	233.611
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	631/4		7.033
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635/9		
Autres charges d'exploitation		640/8	35.859	37.473
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		10.320
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	-6.336	-272.848
Produits financiers		6.4 75/76B	11	1
Produits financiers récurrents		75	11	1
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières		6.4 65/66B	376	383
Charges financières récurrentes		65	376	383
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	-6.700	-273.230
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	-6.700	-273.230
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-6.700	-273.230

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	-1.389.480	-1.382.780
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	-6.700	-273.230
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	-1.382.780	-1.109.549
Prélèvement sur les capitaux propres: fonds, fonds affectés et autres réserves	791		
Affectation aux fonds affectés et autres réserves	691		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) (14)	-1.389.480	-1.382.780

ANNEXE**ETAT DES IMMOBILISATIONS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059P	XXXXXXXXXX	40.105
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029		
Cessions et désaffectations	8039		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8049		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059	40.105	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129P	XXXXXXXXXX	31.801
Mutations de l'exercice			
Actés	8079	2.882	
Repris	8089		
Acquis de tiers	8099		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8109		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8119		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129	34.683	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(21)	<u>5.422</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXX	2.135.279
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	32.368	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	2.167.647	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXX	944.836
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	213.872	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	1.158.708	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)	<u>1.008.939</u>	
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	8349	1.008.939	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXX	44.310
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365		
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	44.310	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(28)	44.310	

ETAT DES FONDS, FONDS AFFECTÉS ET PROVISIONS

FONDS

Patrimoine de départ
Moyens permanents

Exercice	Exercice précédent
1.468.031	1.468.031

Modifications au cours de l'exercice

Montants

FONDS AFFECTÉS

Règles d'évaluation adoptées pour la détermination des montants affectés (rubrique 13 du passif)

PROVISIONS

Ventilation de la rubrique 167 du passif ("Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise") si celle-ci représente un montant important

Exercice

RÉSULTATS

PERSONNEL

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	33,9	31,5
76		
(76A)		
(76B)		
66		10.320
(66A)		10.320
(66B)		
6502		

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation:

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent					
Nombre moyen de travailleurs	100	26	7,9	33,9	31,5
Nombre d'heures effectivement prestées	101	44.486	10.517	55.003	52.649
Frais de personnel	102	1.496.766	498.922	1.995.688	1.897.782

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	26	15	33,9
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	25	14	32,1
Contrat à durée déterminée	111	1	1	1,8
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	17	7	20,6
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	10	7	13,6
de niveau supérieur non universitaire	1202	4		4
de niveau universitaire	1203	3		3
Femmes	121	9	8	13,3
de niveau primaire	1210		1	0,5
de niveau secondaire	1211	6	4	7,7
de niveau supérieur non universitaire	1212	2	3	4,1
de niveau universitaire	1213	1		1
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	1		1
Employés	134	25	14	32,4
Ouvriers	132		1	0,5
Autres	133			

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	11	4	14,8
305	6	6	10,8

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803	3.905	5813	2.360
58031		58131	
58032	3.905	58132	2.360
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

<p>AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS</p>
--

RAPPORT DES COMMISSAIRES

LAMBOTTE & MONSIEUR

Association de Reviseurs d'Entreprises

Pascal LAMBOTTE

Reviseur d'Entreprises - Associé
Licencié en Sciences Economiques Appliquées
Diplômé en Droit des Affaires
Maître en Gestion Fiscale

Murielle MONSIEUR

Reviseur d'Entreprises - Associé
Licencié en Sciences Economiques Appliquées
Maître en Gestion Fiscale

RAPPORT DU COMMISSAIRE
Sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2021
présenté à l'assemblée générale des membres de l'Asbl
T.E.A.C. TELESAMBRE
Place de la Digue, 8 – 6000 CHARLEROI

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de l'association TELEVISION, EDUCATION, ANIMATION, CULTURE en abrégé TELESAMBRE, nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre opinion sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale, conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale des membres statuant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de l'association TELEVISION, EDUCATION, ANIMATION, CULTURE en abrégé TELESAMBRE durant quatorze exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de l'association, comprenant le bilan au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à EUR 1.842.849 et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de EUR 6.700.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'association au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'association, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe de gestion relatives aux comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre l'association en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de l'association, ni quant à

l'efficience ou l'efficacité avec laquelle le Conseil d'administration a mené ou mènera les affaires de l'association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire l'association à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu des autres informations contenues dans le rapport d'activités et du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du Code des sociétés et des associations, et des statuts de l'Association.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre

responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs les informations contenues dans le rapport d'activités, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de l'association au cours de notre mandat.
- Il n'y a pas eu de missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations, qui ont fait l'objet d'honoraires.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Namur, le 04 juillet 2022

SCPRL LAMBOTTE & MONSIEUR,
Reviseurs d'Entreprises



représentée par
Pascal LAMBOTTE
Associé